

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 145/02

ÉFAI – 020319 – AMR 23/056/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE les membres de l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains **COMPROMISO**
les membres du groupe d'action communautaire **ASOJUNTAS** et de l'ONG de défense des droits humains **PROMOPAZ**, à Bucaramanga, dans le département de Santander

Londres, le 14 mai 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des membres de plusieurs organisations de Bucaramanga, dans le département de Santander, qui ont reçu des menaces de mort d'origine paramilitaire.

D'après les informations recueillies, le 30 avril, le *Bloque Central Bolívar* (Bloc central de Bolívar), une unité des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), a envoyé au siège de l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains **COMPROMISO** une lettre de menaces, dans laquelle ce groupe paramilitaire accusait des membres de l'organisation d'être des collaborateurs des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Il semble que cette lettre menaçait également les membres de deux autres organisations de la municipalité de Piedecuesta : le groupe d'action communautaire **ASOJUNTAS**, établi à 18 kilomètres de Bucaramanga, et l'ONG de défense des droits humains **PROMOPAZ**, dont les locaux se trouvent à Bucaramanga même.

Amnesty International est d'autant plus préoccupée par la sécurité des membres de ces organisations que d'autres défenseurs des droits humains ont été menacés récemment par des paramilitaires dans le département de Santander (voir l'AU 144/02, AMR 23/055/02 du 13 mai 2002).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'accuser les membres d'organisations de défense des droits humains d'être des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla, ce qui leur permet de les présenter comme des objectifs légitimes dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles. Ces accusations sont fréquemment suivies de graves violations des droits humains telles que des enlèvements, des meurtres ou des actes de torture.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités colombiennes à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les membres des organisations précédemment nommées, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités légitimes de défense et de promotion des droits humains sans craindre d'être attaqués ni intimidés ;
- demandez instamment que soit menée sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur les informations selon lesquelles ces personnes ont été menacées, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elle sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies, ainsi que dans la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA), et à appliquer les recommandations répétées des Nations unies lui demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité des défenseurs des droits humains ;
- déplorez que le gouvernement n'ait pris aucune mesure efficace contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département de Santander, bien qu'il se soit engagé à agir en ce sens et que les Nations unies lui aient recommandé de combattre et de démanteler ces groupes ;
- demandez instamment aux autorités de mener une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département de Santander, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les individus soupçonnés de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient déférés à la justice.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : + 57 1 566 2071

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Pastrana, /*
Monsieur le Président de la République,

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo, Calle 55
No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 640 0491

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz, /*
Monsieur,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación
Apartado Aéreo 29855, Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 570 2022 / 2003 (Si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax : « *Me da tono de fax por favor.* »)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio, /* Monsieur,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains :

Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos
AA 22803
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 JUIN 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*